



## Création de société civile Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM TALENSAC 14 B RUE DE TALENSAC 44000 NANTES déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

FREAH Kieran, gérant de la société 2AKF IMMO, société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 1 PLACE DE L EGLISE 06660 ST ETIENNE DE TINEE, déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : FREAH Kieran, 56 chemin de beauregard - 13100 Aix-en-Provence  
Nombre de parts : 490 Montant versé : 490 €

- Associé : ARNOULD Anne, 56 chemin de beauregard - 13100 Aix-en-Provence  
Nombre de parts : 510 Montant versé : 510 €

En conséquence, sur demande de FREAH Kieran, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 36195 00011583001 35 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 février 2024

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Sabrina Richard  
Conseillère patrimoniale  
sabrina.richard@creditmutuel.fr

JST16

Crédit Mutuel  
Talensac

Société Coopérative de Crédit à capital variable  
et à responsabilité statutairement limitée  
Intermédiaire d'Assurances - n° ORIAS 07 003 758  
14 bis, rue de Talensac - 44000 Nantes  
Tél. 02 51 88 67 82 (appel local non surtaxé)  
Fax 02 51 25 05 93 - SIREN 788 355 154 RCS Nantes